

# **SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 02 DECEMBRE 2025**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de VILLAGE-NEUF s'est réuni après avoir été convoqué en due forme et en nombre valable, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Isabelle TRENDEL, Maire et Présidente.

*Sont présents :*

Mesdames Geneviève FEUERMANN, Dominique GROELLY (présente jusqu'au point n° 6), Marlène LANG, Evelyne MULLER-RONDO, Andrée REMY et Aude SOUITA.  
Monsieur Bertrand RITTER.

*Absents excusés :*

Mme Dominique GROELLY (absente à partir du point n° 7) qui donne procuration à Mme Isabelle TRENDEL, Présidente.  
Mesdames Fabienne RICHARD et Josiane WISSELE.  
Monsieur Dominique SCHNOEBELEN.

*Assiste :*

Madame Marie ROMEO, Responsable des affaires sociales et secrétaire de séance.



Ouverture de la séance : 16.30 heures

Lieu : Salle des Commissions au 2<sup>ème</sup> étage de la Mairie de  
VILLAGE-NEUF

\*\*\*

Madame Isabelle TRENDEL, Présidente, ouvre la séance à 16.30 heures en saluant les présents qui ont bien voulu donner suite à son invitation.

Elle passe ensuite à la liquidation des questions portées à l'ordre du jour, à savoir :

1. Désignation de la secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 11 avril 2025.
3. Subventions à divers organismes.
  1. *Association Pas à Pas.*
  2. *Association des Parents et Amis des Enfants Inadaptés (APAEI) de l'Institut Saint-André de Cernay.*
  3. *Association Chiens Guides de l'Est – Ecole de Cernay.*
  4. *Association AIDES Grand Est.*
  5. *Association CARITAS ALSACE de Saint-Louis.*
  6. *Association Laücher Stéblé.*
4. Secours exceptionnels.
5. Excursion annuelle des Seniors.
6. Fête de Noël des Seniors et distribution des colis.
7. Réseau Distribus.
8. Divers.

\*\*\*

## 1° QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

### **Désignation de la secrétaire de séance.**

Madame la Présidente propose au Conseil d'Administration de désigner Madame Marie ROMEO, Responsable des affaires sociales, en qualité de secrétaire de la séance.

Le Conseil d'Administration,

- à l'unanimité des voix ;
- désigne Madame Marie ROMEO, Responsable des affaires sociales, en qualité de secrétaire de la présente séance du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

\*\*\*

## 2° QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

### **Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 11 avril 2025.**

Madame Isabelle TRENDEL, Présidente, demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des observations à formuler sur le compte rendu du 11 avril 2025 qui a été rédigé par Madame Marie ROMEO et qui leur a été adressé par voie électronique.

Le Conseil d'Administration,

- à l'unanimité des voix ;
- approuve le compte rendu de cette réunion.

\*\*\*

## 3° QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

### **Subventions à divers organismes.**

#### **1. Association Pas à Pas.**

Madame la Présidente expose :

Madame Roseline DUBAIL, Directrice de l'Association PAS à PAS, sollicite une subvention au titre de l'exercice 2025.

Cette Association située à Saint-Louis, 11 avenue du Général de Gaulle, a démarré son activité le 7 juin 2021. Elle est un lieu d'espace permettant à un enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers.

Ses objectifs sont de maintenir ou restaurer les liens entre le parent et son enfant, soutenir l'adulte dans son rôle parental, prendre en compte les situations de violences conjugales.

Les rencontres sont accompagnées par des professionnels, travailleurs sociaux, psychologues.

PAS à PAS couvre le Sud du Département du Haut-Rhin (Saint-Louis/Altkirch/Ferrette/Dannemarie...) y compris les communes du Sundgau. En 2024, l'Association a ouvert une antenne à Altkirch.

L'activité de l'espace rencontre de PAS à PAS est liée :

- Soit à des mesures judiciaires, ordonnées principalement par des juges aux affaires familiales ;

- Soit à des mesures dites conventionnelles. Il s'agit là de sollicitations directes des parents ou à une orientation par un partenaire comme par exemple les espaces solidarité de secteur.

En 2024, l'Association a mis en œuvre 103 mesures judiciaires et 1 mesure conventionnelle.

Au titre de l'exercice 2024, il a été accordé une subvention d'un montant de 200 €.

Il est proposé de statuer sur la demande de subvention présentée par cette Association.

Le Conseil d'Administration,

- vu la demande présentée par l'Association PAS à PAS ;
- vu la nature des activités de l'Association PAS à PAS ;
- à l'unanimité des voix ;
- décide de fixer à 200 € la subvention à allouer à l'Association PAS à PAS ;
- impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 65748 du Budget 2025.

## **2. Association des Parents et Amis des Enfants Inadaptés (APAEI) de l'Institut Saint-André de CERNAY.**

Madame la Présidente expose :

Monsieur Philippe GASSMANN, Président de l'Association des Parents et Amis des Enfants Inadaptés (APAEI) de l'Institut Saint André de CERNAY, sollicite une subvention au titre de l'exercice 2025.

Cette institution est destinée à accueillir des personnes handicapées mentales. Aujourd'hui, l'Institut Saint-André regroupe sur un seul site à CERNAY plusieurs établissements médico-sociaux (IME, FAS, MAS, ESAT et FTH).

Le coût d'une journée est supporté par l'établissement gestionnaire Adèle de Glaubitz, soutenu par divers financements publics.

L'objet social de l'APAEI est celui de venir en aide aux enfants de l'Institut, d'une part, mais aussi d'être un conseil, une aide aux parents qui ont, malheureusement, un enfant pris en charge par l'Institut.

Au titre de l'exercice 2024, il a été accordé une subvention d'un montant de 150 €.

Il est proposé de statuer sur la demande de subvention présentée par cette Association.

Le Conseil d'Administration,

- après avoir entendu l'exposé de la Présidente ;
- vu la demande formulée par le Président de l'APAEI de CERNAY ;
- à l'unanimité des voix ;
- décide d'allouer une subvention de 200 € à l'Association des Parents et Amis des Enfants Inadaptés (APAEI) de l'Institut Saint-André de CERNAY ;
- impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 65748 du Budget 2025.

### **3. Association Chiens Guides de l'Est – Ecole de Cernay.**

Madame la Présidente expose :

Madame Michèle NEDELICOT, Présidente de l'Ecole de Chiens Guides de l'Est, sollicite une subvention au titre de l'exercice 2025.

Leurs chiens guides sont toujours offerts gratuitement à leur maître (personnes aveugles et malvoyantes). Le coût de la formation et du suivi tout au long de la carrière du chien guide est estimé à 25 000 €, entièrement pris en charge par l'Association avec l'aide des donateurs. Des cannes blanches électroniques sont remises gratuitement également (coût unitaire moyen de 5 000 €). En 2024, 19 personnes privées de la vue ont pu bénéficier de ces aides.

Pour mémoire, montant attribué en 2024 : 200 €.

Il est proposé de statuer sur la demande de subvention présentée par cette Association.

Le Conseil d'Administration,

- après avoir entendu l'exposé de Madame Isabelle TRENDEL, Présidente ;
- vu la demande formulée par la Présidente de l'Ecole de Chiens Guides de l'Est ;
- à l'unanimité des voix ;
- décide d'allouer une subvention de 200 € à l'Association Chiens Guides de l'Est – Ecole de Cernay ;

- impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 65748 du Budget 2025.

#### **4. Association AIDES Grand Est.**

Madame la Présidente expose :

Madame Marie-France THEWYS, Présidente de l'Association AIDES Grand Est, sollicite une subvention au titre de l'exercice 2025.

L'Association souhaite continuer ses missions de terrain de lutte contre le VIH/Sida, par l'accueil, le soutien et l'accompagnement des personnes atteintes et de leurs proches, et de perpétuer les actions de prévention et de réduction des risques de contamination, en direction des publics les plus vulnérables et les plus exposés.

Pour information, une subvention de 200 € a été versée en 2024 à l'Association AIDES Grand Est.

Il est proposé de statuer sur la demande de subvention présentée par cette Association.

Le Conseil d'Administration,

- après avoir entendu l'exposé de la Présidente ;
- vu la demande présentée par l'Association AIDES Grand Est ;
- à l'unanimité des voix ;
- décide d'allouer une subvention de 200 € à l'Association AIDES Grand Est ;
- impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 65748 du Budget 2025.

#### **5. Association CARITAS ALSACE de Saint-Louis.**

Madame la Présidente expose :

Madame Mireille HEBERT, Responsable de l'Association CARITAS Alsace de Saint-Louis, sollicite une subvention au titre de l'exercice 2025.

L'Association intervient au profit des familles en difficulté de Saint-Louis et environs. Elle accueille régulièrement des personnes de Village-Neuf qui viennent prendre des cours de français.

Pour mémoire, montant attribué en 2024 : 200 €.

Il est proposé de statuer sur la demande de subvention présentée par cette Association.

Le Conseil d'Administration,

- après avoir entendu l'exposé de la Présidente ;
- vu la demande formulée par la Responsable de l'Association Caritas Alsace de Saint-Louis ;
- à l'unanimité des voix ;
- décide d'allouer une subvention de 200 € à l'Association Caritas Alsace de Saint-Louis ;
- impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 65748 du Budget 2025.

#### **6. Association Laücher Stéblé.**

Madame la Présidente expose :

Monsieur Daniel GROSS, Président de l'Association Laücher Stéblé de Village-Neuf, sollicite une subvention au titre de l'année 2025.

En effet, en raison du système d'exploitation Windows 10 devenu caduc, l'Association a dû effectuer la migration vers Windows 11 de son équipement informatique se composant de 12 ordinateurs. Le montant de cette opération s'est élevé à 730 euros.

Le Conseil d'Administration est prié de statuer sur le montant de la subvention d'investissement à verser et d'imputer la dépense correspondante sur les crédits prévus à cet effet à l'article 20421 du Budget 2025.

Le Conseil d'Administration,

- après avoir entendu l'exposé de la Présidente ;
- vu la demande formulée par le Président de l'Association Laücher Stéblé de Village-Neuf ;
- à l'unanimité des voix ;
- décide d'allouer une subvention d'investissement de 730 € à l'Association Laücher Stéblé de Village-Neuf ;
- impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 20421 du Budget 2025.

\*\*\*

#### **4° QUESTION A L'ORDRE DU JOUR**

##### ***Secours exceptionnels.***

La Présidente soumet aux membres du Conseil d'Administration la liste des personnes de Village- Neuf ayant bénéficié depuis le 11 avril 2025, date de la dernière réunion du Conseil d'Administration, de secours exceptionnels en argent délivrés sous la forme de bons alimentaires et de prise en charge de facture.

Montant global des aides accordées : **2 581,00 €.**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, donne décharge à la Présidente pour les secours alloués entre le 11 avril 2025 et le 02 décembre 2025.

Il est rappelé que la Présidente et la Vice-Présidente ont délégation du Conseil d'Administration pour allouer des secours exceptionnels, après examen individualisé de chaque dossier, aux personnes et familles qui en font la demande et cela dans la limite des crédits prévus à cet effet au budget du C.C.A.S., étant entendu également que la Présidente ou la Vice-Présidente rendent compte de l'utilisation de ces crédits à chaque séance du Conseil d'Administration.

\*\*\*

#### **5° QUESTION A L'ORDRE DU JOUR**

##### **Excursion annuelle des Seniors.**

L'excursion annuelle des Seniors du 10 septembre 2025 s'est déroulée dans de très bonnes conditions.

152 Seniors (153 en 2024) ont participé à cette sortie. La visite du Palais du Pain d'Épices à Gertwiller dans le Bas-Rhin s'est effectuée le matin. Puis retour dans le Haut-Rhin, où le déjeuner a été servi au Restaurant Au Nid de Cigognes à Ostheim. Au courant de l'après-midi, les Seniors ont participé à la visite de la Chocolaterie Daniel Stoffel à Ribeauvillé.

La présence de membres de la Croix-Rouge et du C.C.A.S. reste très appréciée par les Seniors, notamment lors de la montée et de la descente des bus.

Les dépenses engagées par le C.C.A.S. au titre de cette manifestation s'élèvent à 9 282,60 € dont :

- 2 250 € pour le transport (3 autocars),
- 7 032,60 € pour le déjeuner et les boissons, ainsi que la visite au Palais du Pain d'Épices. La visite de la chocolaterie était gratuite.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, donne son accord aux dépenses correspondantes imputées sur les crédits inscrits aux articles 6245 et 6234 du Budget 2025.

\*\*\*

## 6° QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

### **Fête de Noël des Seniors et distribution des colis.**

Comme déjà évoqué lors de précédentes réunions, la date retenue pour cette année est le dimanche 7 décembre au RiveRhin. Les personnes âgées de 70 ans et plus sont conviées à cette fête. Pour celles qui ne participeront pas, il a été décidé d'offrir un colis accompagné d'une carte de vœux. Dans un couple, même si les deux conjoints remplissent les conditions d'âge, ils recevront un seul colis. Les Seniors présents au repas se verront remettre un exemplaire du « Guide des Aînés » édité par Saint-Louis Agglomération. Un exemplaire de ce guide sera mis dans le colis des Seniors ne prenant pas part au repas.

Néanmoins, un colis sera offert pour la personne du couple qui ne pourrait assister à la fête de Noël avec son conjoint.

A ce jour, 283 personnes (282 en 2024) se sont inscrites au repas. Le menu sera préparé par le Traiteur SIMON de Staffelfelden. L'animation musicale sera assurée avec le spectacle : Les Barboozes de Noël (Duo). Une prestation de danse Country sera présentée par la troupe des Coyote Dancers. Des enfants des classes de l'école élémentaire de Village-Neuf présenteront des chants de Noël. L'après-midi dansante sera animée par le Régisseur du RiveRhin.

Le colis de Noël a été confectionné dans un sac décoré composé de douceurs (Leckerlis aux fruits), d'une bouteille de Crémant, d'un parapluie orné de l'emblème de Village-Neuf, de chocolats et d'un savon mousse pour les mains.

Les Seniors ont été invités par courrier à venir chercher leurs colis à la mairie durant la semaine du 1<sup>er</sup> au 5 décembre 2025.

Par ailleurs, un sac décoré composé de douceurs et d'une trousse avec une crème pour les mains mais sans bouteille d'alcool sera offert à tous les résidents de l'EHPAD de VILLAGE-NEUF. M. Richard ROGOWSKI, Conseiller Municipal délégué, se chargera de livrer les colis à cet EHPAD ainsi qu'à ceux de la région frontalière qui ont des résidents originaires de VILLAGE-NEUF (à HUNINGUE, SAINT-LOUIS et KEMBS), le lundi 15 décembre 2025.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, donne son accord à l'organisation de la fête de Noël en faveur des Seniors de Village-Neuf, à l'attribution des colis de Noël aux Seniors de Village-Neuf ainsi qu'aux résidents de l'EHPAD de Village-Neuf et des EHPAD de la région frontalière et de décider que la totalité des dépenses relatives à la fête de Noël des Seniors, à la confection et la distribution des colis seront imputées à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » du Budget 2025.

\*\*\*

## 7° QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

### **Réseau Distribus.**

Mme Dominique GROELLY quitte la salle et donne procuration à Mme la Présidente à partir ce point.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. a décidé lors de la séance du 17 novembre 2023, d'accorder avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024, aux Seniors de Village-Neuf âgés de 70 ans et plus et aux titulaires de la carte d'invalidité de 80 % et plus :

. *La carte Multivoyages* (valable uniquement sur le réseau français) :  
 ↳ au prix de 15 € pour 12 voyages selon les besoins :  
 Attribuée une fois par an sans conditions de revenus et rechargeable uniquement sur présentation d'un avis de non-imposition.

. *La carte Mensuelle* (valable uniquement sur le réseau français) destinée aux Seniors utilisant le bus quotidiennement :  
 ↳ au prix de 13 € valable de date à date :  
 Attribuée uniquement sur présentation d'un avis de non-imposition.

. Et de ne plus accorder de gratuité pour la carte INFLEX (valable sur le réseau français et Suisse jusqu'à BÂLE arrêt Schiffflände).

Après prise de contact avec la Société Métro Cars, il s'avère qu'il y aurait lieu de revoir les dispositions en faveur des personnes titulaires de la carte d'invalidité de 80 % et plus, car les tarifs appliqués aux Seniors par la société de transport diffèrent de ceux appliqués aux titulaires de la carte d'invalidité de 80 % et plus.

En effet, le tarif appliqué par Métro Cars pour la carte Mensuelle est de 36 € pour les adultes et invalides à 80 % et plus, et non pas 13 €. Concernant la carte Multivoyages, le tarif appliqué par Métro Cars est de 15 € que ce soit pour les Seniors ou pour les adultes et invalides à 80 % et plus.

Après discussion, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide d'accorder avec effet au **1<sup>er</sup> janvier 2026**, aux personnes titulaires de la carte d'invalidité de 80 % et plus :

. *La carte Multivoyages* (valable uniquement sur le réseau français) :

↳ au prix de **15 €** pour 12 voyages selon les besoins :

**Attribuée une fois par an sans conditions de revenus et rechargeable uniquement sur présentation d'un avis de non-imposition.**

. *La carte Mensuelle* (valable uniquement sur le réseau français) destinée aux personnes utilisant le bus quotidiennement :

↳ au prix de **36 €** valable de date à date :

**Attribuée uniquement sur présentation d'un avis de non-imposition.**

. Et de ne pas accorder de gratuité pour la carte INFLEX (valable sur le réseau français et Suisse jusqu'à BÂLE arrêt Schiffflände).

Les modalités de prise en charge restent inchangées pour les Seniors de 70 ans et plus.

\*\*\*

## 8° QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

### Divers – Discussion libre.

- ❖ Monsieur Bertrand RITTER informe que la Croix-Rouge locale passera le samedi 13 décembre 2025 dans les six EHPAD de la région des 3 Frontières pour remettre un cadeau de Noël aux résidents comme chaque année.
- ❖ A l'instar de ce qui se fait déjà pour la Banque Alimentaire tous les ans, en novembre, Madame Aude SOUITA propose qu'une collecte soit organisée à la mairie en faveur de l'ESAT Solidarité Rhin situé à EGHISHEIM et qui dépend de l'ARSEA (Association Régionale Spécialisée d'Action Sociale, d'Education et d'Animation) de Strasbourg. Un ESAT est un établissement et service d'accompagnement par le travail. Il permet à des personnes en situation de handicap qui ne peuvent pas travailler en milieu ordinaire d'accéder à une vie professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médico-social et éducatif, favorisant leur épanouissement, leur intégration et leur inclusion. Madame la Présidente se renseignera sur l'intérêt d'une collecte à Village-Neuf pour cet organisme.

\*\*\*

### CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre ne demandant plus la parole, Madame la Présidente lève la séance en remerciant ses collègues pour leur active collaboration.

Fin de la séance : 17.30 heures

\*\*\*


La Présidente du C.C.A.S.



Isabelle TRENDEL



La secrétaire



Marie ROMEO

